



CALENDRIER 2018

DES COLLECTES
D'ORDURES MÉNAGÈRES

Communes de
GIMEL-LES-CASCADES
LE LONZAC • SAINT-JAL

JANVIER

Ve	Ve	Ve	Ve
5	12	19	26

FEVRIER

Ve	Ve	Ve	Ve
2	9	16	23

MARS

Ve	Ve	Ve	Ve	Ve
2	9	16	23	30

AVRIL

Ve	Ve	Ve	Ve
6	13	20	27

MAI

Ve	Ve	Ve	Ve
4	11	18	25

JUIN

Ve	Ve	Ve	Ve	Ve
1	8	15	22	29

JUILLET

Ve	Ve	Ve	Ve
6	13	20	27

AOÛT

Ve	Ve	Ve	Ve	Ve
3	10	17	24	31

SEPTEMBRE

Ve	Ve	Ve	Ve
7	14	21	28

OCTOBRE

Ve	Ve	Ve	Ve
5	12	19	26

NOVEMBRE

Ve	Ve	Ve	Ve	Ve
2	9	16	23	30

DECEMBRE

Ve	Ve	Ve	Ve
7	14	21	28



Tulle'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Service prévention,
tri et collecte des déchets

Rue Sylvain Combes, 19000 Tulle

Tél. 05 55 20 75 00

tulleagglo@tulleagglo.fr

www.agglo-tulle.fr

JE TRIE ET RECYCLE : LES EMBALLAGES



- Boîtes et sur emballages cartonnés
- Briques alimentaires
- Gels douche
- Bouteilles d'eau, d'huile etc...
- Bouteilles de lessive, entretien
- Aérosols, conserves, canettes...

JE TRIE ET RECYCLE : LE PAPIER



- Magazines, revues
- Enveloppes (avec et sans fenêtre)
- Sac en papier
- Livres et cahiers
- Catalogues et annuaires
- Prospectus, publicités
- Journaux
- Courriers, post-its, papier de bureau et tickets

JE TRIE ET RECYCLE : LE VERRE ALIMENTAIRE



Merci de déposer
seulement le verre alimentaire
dans cette colonne !

INFORMATIONS PRATIQUES

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans les conteneurs situés aux points de regroupement de votre commune.

Les déchets triés doivent être déposés dans les colonnes des points d'apport volontaire



Les collectes seront maintenues les jours fériés à l'exception de :

> Mardi 1^{er} mai 2018,
rattrapé samedi 28 avril 2018

> Mardi 25 décembre 2018,
rattrapé samedi 22 décembre 2018

> Mardi 1^{er} janvier 2019
rattrapé samedi 29 décembre 2018.

Programme 2016-2018 :
+50% de déchets recyclables collectés en 3 ans.